



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
† (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Retrait de la déclaration faite en vertu de l'article 14.5) du Protocole de Madrid : Hongrie

1. Le 1^{er} février 2004, le Gouvernement de la Hongrie a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qu'il retirait sa déclaration faite en vertu de l'article 14.5) du Protocole de Madrid.
2. En conséquence, la Hongrie peut désormais faire l'objet d'une désignation postérieure à l'égard de *tout* enregistrement international, y compris ceux portant une date antérieure à celle à laquelle la Hongrie est devenue liée par le Protocole.

Le 12 février 2004